

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0110

commission principale :

commune (s) : Lyon 4°

objet : **ZAC "Joannès Ambre" - Bilan de clôture définitif**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-3277 en date du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a approuvé le dossier d'achèvement de la ZAC "Joannès Ambre" à Lyon 4° et l'intégration de son plan d'aménagement de zone (PAZ) au plan d'occupation des sols (POS).

Il a également accepté le protocole de liquidation de la concession confiée à la SERL.

L'ensemble des opérations de clôture financière de la concession étant achevé, la SERL présente le bilan définitif de l'opération certifié par le commissaire aux comptes qui s'établit comme suit :

- dépenses :	17 935 818,70 F TTC
- recette :	17 994 468,62 F TTC
- solde positif :	58 649,92 F TTC

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu sa délibération en date du 28 septembre 1998 ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif de la ZAC "Joannès Ambre" à Lyon 4°.

2° - Donne quitus à la SERL pour la gestion de la concession.

3° - La recette correspondante au solde positif sera inscrite sur les crédits portés au budget principal - exercice 2001 - compte 747 800 - fonction 824 - opération 0260.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,